

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 6 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de CHAUVERGUE Laurence), BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de TERRIER Gilles), BODIN Pascal (Pouvoir de DOLLEY Alain), CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de SIMON Isabel), GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de SERRU Marie-Claire), MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de LOURADOUR Patricia), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), TESSIER Marie-Claude (suppléante de Thierry MUZETTE).

Excusés : CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, TERRIER Gilles.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 26 / Votants 32

N°27-2016 – Adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne (AMF)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes adhère à l'Association des Maires et élus de la Haute-Vienne.

La cotisation pour 2016 est calculée sur la base de la population au 1^{er} janvier 2015, soit 5 695 habitants (population municipale + population comptée à part).

Le taux de cotisation pour 2016 est fixé à 0,0652 € par habitants, soit une cotisation totale pour 2016 de 371,31 euros.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER, le montant de l'adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne, tel que précisé ci-dessus, d'autoriser le Président à verser le montant de cette adhésion ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le 7 avril 2016

Le Président,
Jean Pierre FAYE